

Transmis par courriel

Monsieur Mauro Poggia
Président du Conseil d'État et
Monsieur Jean-Luc Forni,
Président du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Genève, le 23 juin 2022

Concerne : Plus de postes pour une école vraiment inclusive

Monsieur le président du Conseil d'État,
Monsieur le président du Grand Conseil,
Chers Messieurs,

La SPG souhaite partager avec le Conseil d'État et le Grand Conseil le drame silencieux qui se répète désormais chaque année dans de nombreuses écoles genevoises : des élèves en souffrance, des équipes pédagogiques épuisées, laissées sans réponses, des besoins qui explosent, des listes d'attentes qui ne cessent de s'allonger. Même quand le directeur général de l'enseignement obligatoire se déplace en personne pour entendre la souffrance et marquer son soutien aux équipes pédagogiques, dans cette triste ritournelle, le refrain reste invariablement le même : avec les moyens à disposition des différents services de la DGEO, nous ne pouvons vous accorder plus de ressources ou des ressources plus adaptées. Ainsi les équipes qui doivent affronter depuis des mois, voire des années des situations complexes qui vont généralement en s'aggravant avec le temps, sont encouragées à trouver des solutions à l'interne, définir des protocoles ou établir des dispositifs, impliquant souvent des reports de charges et une augmentation importante de charge de travail, à se mobiliser davantage, comme si elles ne l'avaient pas déjà fait jusque-là et comme si elles avaient encore, à bout de souffle, l'énergie et la disponibilité de pallier les déficits du système.

Comment qualifier en effet la négligence de l'institution face aux besoins de ces élèves ? Les situations d'élèves « agissants », cet euphémisme du service du suivi de l'élève, prennent des proportions tragiques parce qu'on ne se donne pas les moyens d'anticiper et de répondre de manière rapide et adaptée à des besoins qui sont pourtant identifiés très tôt par les enseignant-es dans le cursus scolaire de l'élève.

Quand on sait que le délai de prise en charge est un facteur prépondérant de la réussite des mesures de soutien accordées à l'élève, il est encore plus incompréhensible pour les équipes pédagogiques de voir leurs élèves arriver en 7P-8P, n'ayant plus d'autres moyens que la violence pour répondre à la violence institutionnelle qui leur est infligée depuis des années. Une explosion de la violence des élèves a d'ailleurs été constatée globalement et ce, dès la 1P. Ces situations complexes péjorent ainsi les conditions d'apprentissage et de travail de l'ensemble des acteurs et actrices de l'établissement, y compris la direction, mettant à mal tant les équipes que les élèves, mobilisant l'ensemble de l'école, dont les ECSP qui ne sont donc plus disponibles pour les autres élèves ayant besoin de soutien scolaire.

Dans les cas les plus extrêmes, les options proposées *in fine* sont excluantes et stigmatisantes. Ces réponses inadaptées et violentes sont souvent mal vécues par les équipes, car elles ne sont pas perçues, à juste titre, comme telles. **Elles constituent l'échec, non pas d'un·e élève ou d'un·e enseignant·e mais d'une institution incapable de répondre aux besoins des élèves et de donner les moyens aux professionnel·les d'exercer leur métier dans des conditions acceptables.**

Le refus du département de dénoncer cette réalité, de demander des ressources pour répondre à ces besoins engendre une stigmatisation qui relève de la pure maltraitance institutionnelle tant des élèves que du personnel. **Dans une école qui se voudrait la plus inclusive possible, ces méthodes relèvent en premier lieu de l'échec de l'institution.**

La SPG porte dans la sphère publique la voix de l'école primaire et spécialisée dans un contexte où la parole est captée par les politiques et leurs agendas. Entre marronniers médiatiques et thèmes de campagnes, l'école est toujours au cœur de l'actualité. Enjeu majeur de notre société, elle est tiraillée entre la vision sociale de l'objectif qu'elle poursuit dans les discours et la fonction qu'elle remplit effectivement. Dans un débat où la vérité et les données scientifiques n'ont pas de caractère contraignant, les enseignant·es ne sont plus considéré·es comme les expert·es de l'école et la légitimité à parler d'elle leur est retirée. **Depuis des années, la SPG constate et dénonce l'insuffisance de postes sur le terrain, ainsi que les souffrances engendrées par la surcharge, le report de charge occasionné et le manque de considération du personnel. Le décalage entre le discours politique minimaliste qui se veut rassurant et la réalité du terrain constitue en soi un manque de considération qui afflige particulièrement les enseignant·es qui sont aujourd'hui épuisé·es et désabusé·es.**

Que la droite nous assène chaque année qu'il y a bien assez de postes fait partie du jeu politique, **mais que la conseillère d'État chargée du DIP fasse siennes ces considérations et soutient à chaque rentrée scolaire le maintien des conditions-cadres ou que l'OMP et l'école primaire ne souffrent pas d'un déficit de postes nie simplement les difficultés rencontrées par le personnel, non pas par manque d'engagement ou de compétences, mais parce que les conditions structurelles ne sont actuellement plus remplies pour offrir de bonnes conditions d'apprentissage à toutes et tous les élèves.**

Aujourd'hui, faute de moyens, les enseignant·es assument de plus en plus de tâches qui ne concernent pas l'enseignement. Il devient en effet fréquent de leur demander d'effectuer des gestes médicaux ou d'assumer des tâches administratives chronophages et inutiles qui relèvent notamment du secrétariat. Le département n'a aucun scrupule à solliciter abusivement les enseignant·es dont la forte conscience professionnelle les conduit à assumer ces tâches au détriment de celles qui relèvent concrètement de leur cahier des charges et au prix parfois de leur santé.

Depuis 2015, on prétend aller vers une école inclusive avec pourtant de moins en moins de moyens puisqu'on peine à absorber l'importante inflation démographique à laquelle doivent répondre l'école primaire et l'OMP. Ainsi, il est demandé aux équipes de compenser ce manque de postes à l'interne, ce qui a pour effet souvent de péjorer tant les conditions d'enseignement que celles des apprentissages des élèves. **En effet, si les difficultés des élèves sont identifiées et relayées très rapidement par les enseignant·es, le temps de réponse de l'institution est a contrario très lent.** Il faut compter souvent plusieurs années avant que l'école octroie enfin des mesures spécifiques pour répondre aux besoins des élèves. Ces arduités non traitées se résorbent rarement d'elles-mêmes et tendent au contraire à s'accroître, ainsi les mesures accordées trop tard ne sont plus forcément adaptées et sont systématiquement insuffisantes. Il revient donc à l'équipe de se mobiliser pour répondre aux besoins de ces élèves, ce qui implique le plus souvent de sacrifier certaines prestations pour la majorité d'entre eux.

Dans ce contexte, après deux ans de pandémie et avec l'arrivée massive des élèves ukrainiens, **la SPG considère qu'il est absolument inadmissible que ces éléments n'aient pas été pris en compte dans les budgets octroyés aux établissements qui ont vu au contraire, dans la plupart des cas, leur enveloppe diminuer. Réduire les périodes ECSP dans la plupart des écoles relève simplement de l'inconscience institutionnelle, voire d'une maltraitance programmée et la SPG n'entend pas le tolérer.**

Ainsi, en vue des discussions prochaines autour du budget 2023, la SPG se permet de partager avec le conseil d'État et le Grand Conseil son estimation des postes dont l'école aurait besoin pour répondre et porter la mission qui est la sienne. **La SPG rappelle également qu'à l'heure actuelle, le département ne respecte pas la loi de l'instruction publique (LIP).** En effet, l'article 50 indique que les effectifs de classes doivent tenir compte de l'âge des élèves et des élèves à besoins éducatifs particuliers. Or il est actuellement impossible de tenir compte de ces éléments dans le cadre de l'organisation des classes.

Au niveau de l'enseignement régulier :

- Les enseignant·es sont conduit·es à effectuer aujourd'hui des gestes médicaux pour lesquels ils et elles ne sont pas formé·es, la SPG considère qu'il faut **1 ETP infirmière par établissement, soit 30 ETP de plus qu'actuellement** ;
- Les enseignant·es sont contraint·es d'assumer des tâches administratives chronophages, inutiles à leur travail et aux apprentissages des élèves (saisies des épreuves cantonales, recherche de remplaçant·es, etc.) **il faut donc au moins 2 ETP secrétariat par établissement, soit environ 65 de plus qu'actuellement** ;
- Il faut **2 ETP éducateur·trice dans chaque établissement, soit 59 de plus qu'actuellement**, notamment pour soutenir les équipes dans la gestion des élèves « agissant·es » ;
- Afin de développer l'appui, le co-enseignement, notamment dans les petits degrés et les projets pédagogiques (décloisonnements) au sein des écoles, **il faut au moins doubler les périodes ECSP**. Le taux d'encadrement actuel comprend en moyenne 2,5 périodes d'appui pour une classe de 20 élèves, hors SLEC (soutien lecture)¹ ;
- Il est impératif de baisser les effectifs de classe pour que les enseignant·es puissent mieux encadrer leurs élèves et répondre à leurs besoins. Depuis plusieurs années, la moyenne des élèves par classe se situe à 20, une des plus élevées de Suisse. **Cette moyenne doit au moins être abaissée à 18** ;
- Le taux d'encadrement actuel ne permet pas de respecter l'article 50 de la LIP, **la SPG estime qu'il doit être réduit à 13,8**. En 2019², pour un taux d'encadrement de 16,1, 2671 ETP avaient été engagés. **Pour diminuer les effectifs et augmenter l'appui, il aurait fallu au moins 206 ETP de plus** ;
- Afin de répondre aux besoins générés par le COVID, des ressources supplémentaires, notamment ECSP, doivent absolument être allouées à toutes les écoles. Il faut donc abaisser le taux d'encadrement à 13,1 afin de pouvoir allouer non plus 4 périodes d'appui par classe, mais 6. **En se basant sur l'année 2019 encore, il faudrait compter donc 144 ETP supplémentaires** ;
- Pour renforcer la formation continue des enseignant·es, il faut **1 ETP CP pour deux établissements, soit 10 de plus qu'actuellement** ;

¹ Selon nos calculs, un taux d'encadrement à 16,1 correspond à 35 périodes/classes

² Nous avons décidé de nous appuyer sur les données de 2019, car cette année nous paraissait plus représentative dans le sens où le budget avait été accordé et qu'elle n'a pas été affectée par la pandémie.

- Pour renforcer le service de l'enseignement, ce dernier doit se doter de **1 ETP coordinateur par discipline, soit 7 ETP de plus** ;
- Ecole&Culture ayant perdu près de 2 ETP depuis 2010, pour renforcer cette prestation et encourager l'égalité des chances surtout dans les milieux les moins favorisés, **il faut 2 ETP de plus**.

Ainsi, la SPG considère qu'en 2019, avant la pandémie, il aurait fallu au niveau de l'enseignement régulier **au moins 154 postes PAT et 225 postes PE supplémentaires** pour que le DIP puisse mener sa mission à bien, dans les objectifs qu'il s'est fixés lui-même. Aujourd'hui ces postes sont toujours en souffrance et en ajoutant les besoins générés par le covid, **ce ne sont plus 225 postes, mais bien 369 postes PE qu'il faudrait pour relever les défis de la rentrée 2022**. Ces données ne tiennent évidemment pas compte de l'inflation démographique de ces trois dernières années.

Au niveau de l'enseignement spécialisé, ne disposant pas de la distribution exacte des ETP selon les services et les structures la SPG a procédé à une analyse empirique dont le résultat conduit forcément à une estimation :

- Les délais d'attente pour effectuer un bilan à l'OMP se comptent en plusieurs mois et peuvent s'élever à une année dans certaines régions. Il est donc urgent de renforcer les consultations, afin de réduire le délai d'évaluation et donc de prise en charge des besoins des élèves. Selon, notre estimation **afin de rendre cette prestation à nouveau effective, il faut compter 2 ETP de secrétariat et 14 ETP de thérapeutes** (psychologues, psychomotriciens, logopédistes) ;
- La direction générale doit également être renforcée pour être enfin opérationnelle et soutenir le personnel en souffrance sur le terrain. Pour ce faire, et selon notre analyse, **il faut en tout cas 20 ETP pour l'ensemble des services de la direction générale**, notamment le service enseignement et formation, l'encadrement des SPES, les ressources humaines et les services logistiques, administratifs et de comptabilité ;
- Actuellement, les 11 secteurs de l'OMP disposent d'un demi ETP de secrétariat. **Ce taux doit au moins doubler, il faut donc compter entre 5 et 6 ETP pour renforcer le secrétariat des DESI** ;
- Actuellement, les décharges des responsables pédagogiques sont assumées par des remplaçant·es, or ces décharges devraient être confiées à des collègues en poste et figurer dans la FEA. **Il faut compter en moyenne un 30% par structure, ce qui correspond au moins à 30 ETP — pour 96 structures actuelles, plus les nouvelles qui doivent ouvrir à la rentrée 22** ;

- Actuellement, les équipes sont complétées avec des remplaçant·es en cours d'année dans pratiquement toutes les structures ce qui montre que ces dernières commencent en sous-effectif. Les remplaçant·es engagé·es par ailleurs pour ces postes ne sont donc plus disponibles pour faire des remplacements, ce qui contribue à la pénurie que nous avons connue cette année. **Ainsi, il faut compter en tout cas 50 ETP pour améliorer le taux d'encadrement dans les structures ;**
- L'année dernière, il a été décidé de diminuer les périodes SPES accordées aux élèves à 4 périodes/semaine. Cette mesure censée maintenir les élèves dans le régulier doit être renforcée pour répondre aux besoins des élèves. **Il faut compter en tout cas 30 ETP pour offrir une prestation qui soutient vraiment les élèves, ce qui correspond à un demi-poste dans les établissements du régulier ;**
- Il faut bien sûr compter également les postes nécessaires pour ouvrir de nouvelles structures (*a priori* 5) **pour la rentrée 22, pour lesquelles, il faut compter environ 25 ETP ;**
- **Afin d'assurer un fonctionnement acceptable des classes d'enseignement spécialisé intégrées dans une école régulière (CLI), il faut impérativement maintenir les effectifs de classe à 8 élèves maximum. La transformation des RCS en CLI requiert quant à elle 10 ETP** (éducateur·trice, taux des responsables pédagogiques et thérapeutiques) ;
- Pour renforcer le dispositif *La Source Bleue* qui a fait ses preuves et le déployer dans les 24 écoles en REP, **il faut compter 3 ETP par école, donc 72 ETP ;**
- Pour renforcer les cuisines de production de Mancy qui permettent de s'approvisionner des repas de qualité et d'offrir des places d'apprentissages, **il faut au moins 2 ETP**. Ce projet devrait être déployé à l'ensemble des structures de l'OMP ;
- Pour renforcer le soutien des élèves notamment DI-TSA, il faut que l'OMP se dote d'ergothérapeutes. **Pour commencer, il faudrait en déployer 1 par rive donc ce qui correspond à 2 ETP ;**
- Pour faire face à l'augmentation des troubles du langage, **il faut renforcer le centre thérapeutique du langage avec au moins 3 ETP.**

Ainsi, la SPG considère qu'au niveau de l'enseignement spécialisé, il ne manque pas moins de 266 ETP PAT et PE confondu à l'OMP pour relever les défis qui sont les siens et encadrer les jeunes qui lui sont confiés de manière à répondre à leurs besoins.

Dans la perspective de la rentrée 2022, la SPG estime donc que 789 ETP (PAT et PE) sont nécessaires afin d'offrir de bonnes conditions d'enseignement et d'apprentissage à toutes et tous les élèves.

Ce besoin de postes dénoncés depuis des années par la SPG a contraint le personnel à travailler dans des conditions difficiles et mis de nombreux-ses élèves en difficultés, générant ainsi de grandes souffrances. **Si le Conseil d'État ne demande pas les postes nécessaires — en 2019, seuls 144 postes ont été demandés et accordés dans l'enseignement primaire et seulement 23 dans l'enseignement spécialisé — ou que le Grand Conseil refuse les budgets, les professionnel·les ne peuvent plus entendre que l'école primaire et l'OMP, historique parents pauvres du DIP, ne souffrent pas avant tout d'un déficit de postes.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces considérations, je vous adresse, Monsieur le président du Conseil d'État, Monsieur le président du Grand Conseil, chers Messieurs, mes meilleurs messages.

Pour le comité de la SPG,
Francesca Marchesini, présidente



Acronymes :

CLI : Classe intégrée

DESI : Directeur ou directrice d'établissement spécialisé et de l'intégration

DI-TSA : Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme

ECSP : Enseignant·e chargé·e de soutien pédagogique

ETP : Equivalent temps plein

RCS : Regroupement classes spécialisées

SLEC : Soutien lecture

SPES : Soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé